



# Sécurité

Perpignan  
mise sur une police  
de proximité >>

PERPIGNAN  PERPINYÀ

## Une équipe et des moyens modernisés pour plus de proximité et de prévention

La municipalité a engagé, depuis quelques années, une véritable réforme de l'organisation de la police municipale dans le but d'optimiser son efficacité.

La mission essentielle de la police municipale est une mission de prévention. Pour mener à bien cette tâche, une réflexion a été menée notamment au niveau d'une nécessaire proximité des habitants.

Il est apparu indispensable, en effet, de sectoriser l'action de la police municipale afin de rassurer les habitants en instaurant une présence dissuasive et attentive dans chaque quartier.



La sécurisation des habitants et de l'espace public sur l'ensemble de la Ville par une présence d'îlotage régulière et continue des patrouilles de la police municipale et d'Agents de Surveillance de l'Espace Urbain (ASEU) est une des priorités fortes de la municipalité.

La mission de la police municipale est une mission délicate : non seulement elle doit veiller à prévenir tout acte de délinquance, mais elle doit également être attentive à la circulation des véhicules,



au stationnement, au maintien de la tranquillité publique, à la préservation de l'environnement immédiat (déchets sur la voie publique...), à l'application du code de la route. Autant de missions nécessitant une efficacité et une disponibilité totales. Le profil du policier municipal a évolué au fil du temps pour en arriver à devenir le profil d'un professionnel aux nombreuses responsabilités.

Pour répondre à cette évolution, la Ville de Perpignan a donc réorganisé la police municipale en nommant un directeur, un chef de service de police opérationnelle et un chef de service de police administrative à sa tête, en créant des bureaux de police dans l'ensemble des quartiers de la ville, en se dotant de moyens logistiques adaptés, d'un système de vidéo-protection.

Enfin, elle a doté la police municipale de locaux adaptés et fonctionnels au 93 avenue du Dr Torrelles. 1200 m<sup>2</sup> sont désormais dédiés à la police municipale, facilitant le côté opérationnel de sa mission tout en la faisant bénéficier d'une meilleure organisation interne.

La police municipale est bel et bien entrée dans une nouvelle ère. La municipalité a à cœur d'aller encore plus loin pour proposer à l'ensemble de ses administrés un service encore plus performant, plus proche d'eux et de leurs préoccupations, **une police citoyenne au service des citoyens.**

# LA POLICE MUNICIPALE

## Les missions de la police municipale

La police municipale a pour mission de pourvoir à la protection des personnes et des biens, au maintien de la tranquillité et de la sécurité publique.



La mission de la police municipale est donc essentiellement une mission de prévention.

La **prévention policière** s'articule autour de deux missions principales :

1. **patrouilles d'ilôtage** sur tous les quartiers de la ville dans un souci de dissuasion et de tranquillisation de la population ;
2. **surveillance de l'espace public** avec, notamment, les entrées et sorties des écoles primaires, les foires et marchés, les parcs et jardins municipaux, la gestion du téléalarme des personnes âgées, des locaux commerciaux et des propriétés privées abonnés.







## L'organisation de la police municipale

La police municipale a été sectorisée dans le but de la rapprocher des habitants. Cette sectorisation permet une meilleure réactivité par rapport à leurs besoins.

La police municipale de proximité est composée de **six unités** comprenant chacune des fonctionnaires de police mais, également, des Agents de Surveillance de l'Espace Urbain (ASEU) :

- **l'unité de Perpignan Nord** intervient sur le territoire du Vernet ;
- **l'unité du centre-ville** intervient sur les quartiers de Saint-Matthieu, La Réal, Saint-Jacques, Saint-Jean, les Platanes ;
- **l'unité de Perpignan Ouest** couvre les secteurs de Saint-Assiscle, la Gare, Saint-Martin, Mailloles ;
- **l'unité de Perpignan Sud** intervient sur la Lunette, le Moulin-à-Vent, Porte d'Espagne, Catalunya ;
- **l'unité de Perpignan Est** intervient sur Saint-Gaudérique, Las Cobas, Château-Roussillon ;
- **l'unité de soutien** intervient en complément des secteurs territoriaux en cas de besoin : évènements spéciaux, manifestations, vacances...

Chaque secteur dispose des moyens permettant une intervention rapide : véhicules, motos, VTT, scooters.



Par ailleurs, il existe **une brigade cynophile**, composée de quatre agents et de deux auxiliaires canins, plus particulièrement en charge de la sécurisation et de la surveillance des manifestations regroupant un grand nombre de personnes. Cette brigade peut également venir en renfort des brigades territoriales.

Enfin, la **brigade Unité Légère de Stationnement (ULS)** a plus particulièrement en charge la surveillance du stationnement avec, notamment, la mise en fourrière des véhicules gênants. Cette unité travaille sur l'ensemble du territoire de la ville.

### **Les Agents de Surveillance de l'Espace Urbain (ASEU)**

Les missions de ces agents sont, essentiellement, des missions de prévention et de médiation.

Ils assurent également la surveillance des entrées et sorties des écoles primaires, des foires et marchés ainsi que des parcs et jardins.



Ils interviennent de leur propre chef ou à la suite de doléances des usagers sur les petits conflits de voisinage.

Ils ont également été formés afin d'être une personne référente susceptible de renseigner et d'orienter les habitants sur leurs éventuelles interrogations en matière administrative ou de sécurité.

### **Le téléalarme**

La police municipale gère les alarmes qui parviennent au poste de commandement de la police municipale. Chaque abonné est doté d'un collier téléalarme qui envoie un signal au PC qui localise la personne et dépêche aussitôt une patrouille de police municipale le jour et une équipe de vigiles la nuit.

En ce qui concerne les bâtiments, une alarme est reçue au PC, en cas d'intrusion.

Il est dénombré, à ce jour, 774 abonnés ainsi répartis :

- ▶ 405 personnes âgées,
- ▶ 142 bâtiments,
- ▶ 227 commerces.



## L'armement de la police municipale

---

Les policiers municipaux sont armés pour l'exercice des opérations qui le nécessitent. Ils utilisent des armes de 4<sup>e</sup> catégorie, 38 spécial de marque MANHURIN et RÜGER.

Les policiers, dotés de ce type d'armement, ont bénéficié d'un double agrément donné conjointement par le préfet et le procureur de la République.



Ils disposent également de tonfa, bâton de défense en forme de « T » et de bombes lacrymogènes.

Naturellement, l'usage de ces armes est conditionné à une formation continue et un entraînement rigoureux :

- ▶ séances régulières de tir,
- ▶ entraînement self-défense, techniques d'intervention,
- ▶ technique de tonfa.



## Les moyens en personnel et en matériel

### 150 fonctionnaires œuvrent pour la sécurité des Perpignanais selon la répartition suivante :

- ▶ 74 policiers municipaux exercent leurs missions sur le territoire de la commune de Perpignan ;
- ▶ 54 agents de surveillance de l'espace urbain sillonnent le territoire de la commune et veillent à la sécurité des Perpignanais sur le domaine public de la ville ; ces agents assurent la sécurisation des sorties d'écoles primaires de la ville et veillent à la sécurité des jeunes enfants pour traverser les voies publiques ;
- ▶ 22 agents administratifs assurent le fonctionnement au quotidien de ce service, y compris le service du téléalarme aux personnes âgées et le service de vidéo-protection.

### Des moyens logistiques :

- ▶ 25 voitures, 6 motos, 15 scooters, 8 vélos ;
- ▶ 1 système informatisé de téléalarme ;
- ▶ 1 système de communication radio de PC central avec tous les fonctionnaires de police municipale en service ;
- ▶ 1 système de vidéo-protection couvrant 56 caméras (fin 2006) et 71 (début 2008).





### **Des bureaux de police municipale dans les quartiers :**

- ▶ 1 poste de **commandement central** avec de nouveaux bureaux administratifs situés **93 avenue du D<sup>r</sup> Torrelles** ;
- ▶ 1 bureau de police municipale à l'**Hôtel de Ville, place de la Loge** ;
- ▶ 1 bureau de police municipale à la **plate-forme multi-services, 13 rue de la Lanterne** ;
- ▶ 1 bureau de police municipale à la **mairie de quartier Ouest, avenue de Belfort** ;
- ▶ 1 bureau de police municipale à la **mairie de quartier Est, à Las Cobas** ;
- ▶ 1 futur bureau de police municipale dans le **secteur Sud de Perpignan** ;
- ▶ 1 bureau de police municipale à la **Patte d'Oie, au Haut-Vernet**.

Ces bureaux sont ouverts au public pour toute information relative à la sécurité.

En 2005, la police municipale a reçu 6 900 personnes et est intervenue 14 069 fois sur le territoire de la commune, signant ainsi sa présence constante aux côtés des Perpignanais.

## La vidéo-protection

Un système de vidéo-protection a été mis en place ces dernières années sur le centre-ville de Perpignan.



26 caméras surveillent les espaces publics dans un but de prévention et de dissuasion.

Au 1<sup>er</sup> mars 2007, 14 nouvelles caméras seront implantées, dont certaines en périphérie de la ville.

Dès le début 2008, c'est au total 71 caméras qui devraient avoir été installées.

Les images sont retransmises au poste principal de la police municipale, avenue du D<sup>r</sup> Torreilles, où des opérateurs vidéo scrutent, de jour comme de nuit, les images pour déceler toute anomalie.

Ils peuvent, à tout instant, renvoyer les images vers l'Hôtel de Police où elles sont immédiatement prises en compte par la police nationale.



Les images sont enregistrées 24 h / 24, à disposition des services de police ou de la justice dans le cadre de leurs enquêtes.

Au bout d'un délai de sept jours, sauf enquête, elles sont automatiquement détruites.

La présence des caméras dans la ville sont signalées par des panneaux qui portent les coordonnées du service auprès duquel tout un chacun peut demander des explications.

La vie privée est protégée par un système électronique de masques qui ne permet pas de visualiser l'intérieur des habitations. Ainsi, dans le cas où par inadvertance un opérateur orienterait une caméra vers une habitation, un masque gris occulterait immédiatement l'écran.

Ce système a, d'ores et déjà, permis plusieurs interpellations, ainsi que la régulation du stationnement anarchique. Il permet d'optimiser l'action des patrouilles de la police municipale en les orientant en fonction des faits constatés sur les images.

Il constitue par ailleurs un moyen de dissuasion très efficace.

**POLICE  
MUNICIPALE**

**POLICE  
NATIONALE**

## **Des missions différentes mais complémentaires**

La police municipale est une compétence exercée par le maire sur le territoire de la commune. Cette police a un caractère principalement préventif. **Le policier municipal n'a aucune compétence pour assurer des missions de maintien de l'ordre ou de rétablissement de l'ordre public. Ces missions sont dévolues à la police nationale sur l'ensemble du territoire national.**

Elles peuvent être répertoriées en cinq grands thèmes :

- ▶ assurer la sécurité des biens, des personnes et des institutions ;
- ▶ maîtriser les flux migratoires et lutter contre l'immigration illégale ;
- ▶ lutter contre la criminalité organisée, la grande délinquance et la drogue ;
- ▶ protéger le pays contre les menaces extérieures et le terrorisme ;
- ▶ maintenir l'ordre public.

**Police municipale et police nationale ont donc des compétences différentes, mais complémentaires.** C'est pourquoi, **une convention de coordination** a été signée le 6 novembre 2006.





Destinée à fixer les règles de fonctionnement entre les services, cette convention est conclue entre le maire et le préfet et précise la nature et les lieux des interventions de la police municipale. Elle détermine les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'État.

Dans le cadre de cette convention, les contacts entre les deux polices sont quotidiens et de nombreuses opérations se font conjointement, notamment pour la sécurisation des manifestations sur la voie publique ou l'îlotage. La vidéo-protection est également un facteur primordial de collaboration puisque, grâce aux caméras dispersées dans le cœur de ville, il est possible à la police municipale de repérer les actes délictueux et de les signaler en temps réel à la police nationale pour intervention immédiate.

## L'implication de la Ville de Perpignan en matière de sécurité

Bien que la sécurité soit une des compétence de l'État, le maire joue un rôle important au cœur du dispositif de sécurité et de prévention.

C'est la raison pour laquelle l'équipe municipale s'investit depuis de nombreuses années dans ces domaines là.

### LA PRÉVENTION

La Ville s'est fortement engagée, depuis 1993, dans le domaine de la prévention en développant notamment, sur les quartiers sensibles, une politique sociale en s'appuyant sur la jeunesse, sur les habitants, les services publics et le tissu associatif local.

#### **50 fonctionnaires œuvrent quotidiennement dans les quartiers :**

animateurs socio-culturels, animateurs sportifs et médiateurs présents sur les différents quartiers de la Ville qui ont pour mission de mettre en place des actions éducatives et culturelles et de prévention de la délinquance.





### **18 structures ont été créées :**

- ▶ 8 centres sociaux,
- ▶ 6 Points Jeunes (16-25 ans),
- ▶ 1 Point Information Jeunesse à l'université,
- ▶ 1 espace Jeunes au Moulin-à-Vent pour les 16- 25 ans,
- ▶ 1 espace Adolescents au Moyen-Vernet pour les 12-16 ans,
- ▶ « Le 35 » quai Vauban, tête de réseau des lieux d'information pour la jeunesse.

### **Leur vocation est triple :**

- ▶ prévenir et réguler les tensions sociales ;
- ▶ promouvoir la citoyenneté et la civilité des adolescents et des jeunes ;
- ▶ promouvoir les initiatives de solidarité, de mixité sociale et inter-générationnelles.

# L'implication de la Ville de Perpignan en matière de sécurité

## LA SÉCURITÉ

### 1. Création d'un corps de police municipale

La Ville de Perpignan a créé une police municipale dès 1981. Elle a fait l'objet d'une très importante réorganisation à partir de 2004 et s'est installée dans des locaux parfaitement adaptés à sa mission. En 2005, ce sont 14 069 interventions qui ont pu être dénombrées.

### 2. Convention de coordination entre la police nationale et la police municipale

Signée le 6 novembre 2006, cette convention permet une meilleure collaboration entre les deux polices.

### 3. Création du Contrat local de sécurité le 24 juin 1999

Ce contrat, signé avec l'État, a pour objectif la sécurisation de l'environnement urbain, la prévention de la délinquance et la recherche d'une réponse judiciaire efficace.

### 4. Création du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

Mis en place le 21 octobre 2002 et présidé par le maire de Perpignan, le comité restreint, organe opérationnel du Conseil, composé du préfet, du procureur, du directeur départemental de la Sécurité publique et du directeur de la police municipale se réunit mensuellement afin de cibler les priorités d'interventions en fonction des problèmes d'insécurité du moment.

### 5. Signature d'une convention de partenariat pour la lutte contre l'habitat indigne

La Ville a, en effet, souhaité renforcer le partenariat Ville/État/Justice afin de mettre un terme aux pratiques illicites des « marchands de sommeil » qui entravent le plan de lutte contre l'habitat indigne.

### 6. Vidéo-protection

Les caméras surveillent les rues statistiquement à problème de la ville de Perpignan et renvoient les images vers le centre superviseur urbain au sein de la police municipale. La municipalité a décidé un programme d'installation de 71 caméras dont la dernière devrait être installée début 2008.

Par ailleurs, il existe un renvoi de l'image vers la police nationale.

VILLE DE  
PERPIGNAN



**SERVIR**

# PERPIGNAN



# PERPIÑAN

Édition : © Ville de Perpignan • Février 2007.  
Réalisation : direction de la Police municipale,  
direction de la Communication et Totem.  
Photographies : service Photographie de la Ville.

[www.mairie-perpignan.fr](http://www.mairie-perpignan.fr) • [www.perpinya.com](http://www.perpinya.com)